SNECA Sud Rhône Alpes

INFOS DE L'ÉTÉ

Frais professionnels

Les repas

Comment dois-je déclarer les repas pris lors des formations ?

- Cas 1 : Repas pris sur les sites de Grenoble ou Valence (à la journée ou ½ journée du matin) = Le service formation prend en charge le repas.
- Cas 2 : Repas pris hors du périmètre des sites de Grenoble et Valence = déclarer une note de frais de repas sur Expensya et fournir le justificatif (dans la limite de 20 € en province et 25€ sur Paris).
- Cas 3 : Repas pris sur le lieu de travail ou en télétravail = Un titre restaurant sera attribué

Comment dois-je déclarer mes frais lorsque je suis en mission

- Cas1 : je suis dans le Vivier = j'ai un ticket restaurant ou mes frais sont pris en charge dans la limite de 20 €. Faire une note de frais dans Expensya et fournir le justificatif.
- Cas 2 : je suis salarié site et je suis en mission sur un autre site = pas de remboursement de frais (sauf exception sur Privas)
- Cas 3 : je suis en mission ou rendez-vous extérieur et je ne peux pas manger sur mon lieu de travail habituel = mes frais sont pris en charge dans la limite de 20 €. Faire une note de frais dans Expensya et fournir le justificatif

Frais de déplacement

Comment calculer mon trajet

Si j'effectue un déplacement à partir de mon domicile, mon trajet quotidien (Domicile/ Lieu de travail habituel) doit être déduit de la distance de mon déplacement. Faire une note de frais dans Expensya.

Application du barème kilométrique et remboursement des frais de péage (voir People Ask)

LA SUITE

Exemples

Cas 1 : Mon trajet quotidien est plus court que la première étape de mon déplacement journalier

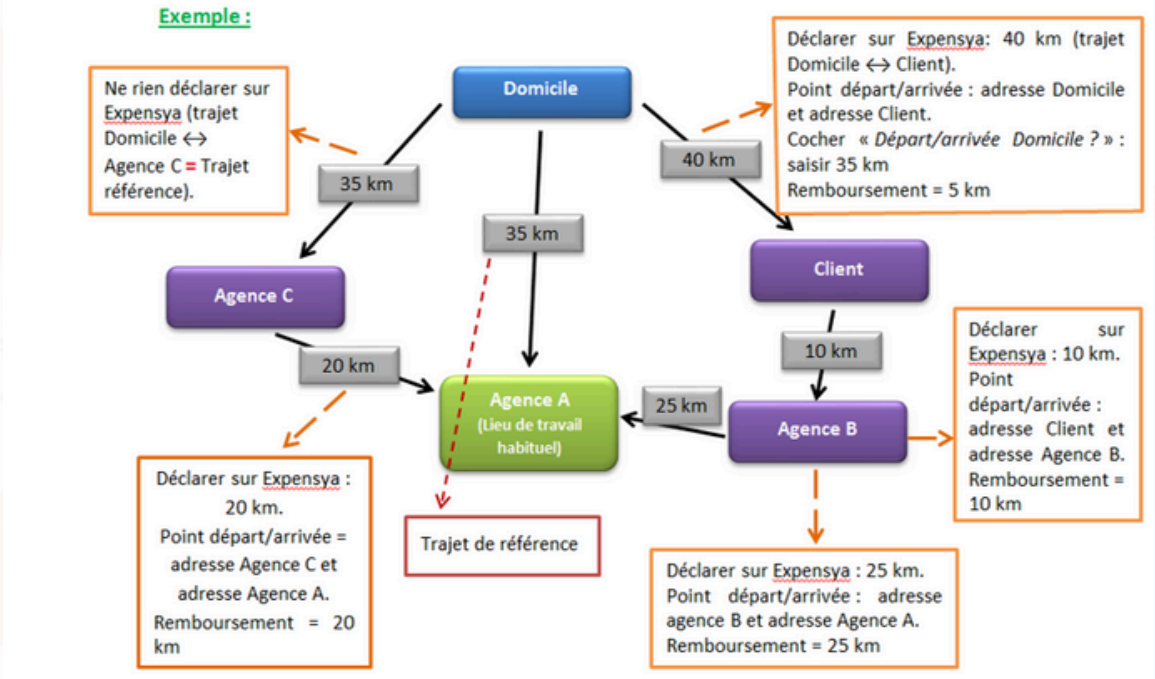

*source People Ask

Cas 2 : Mon trajet quotidien est plus long que la première étape de mon déplacement journalier

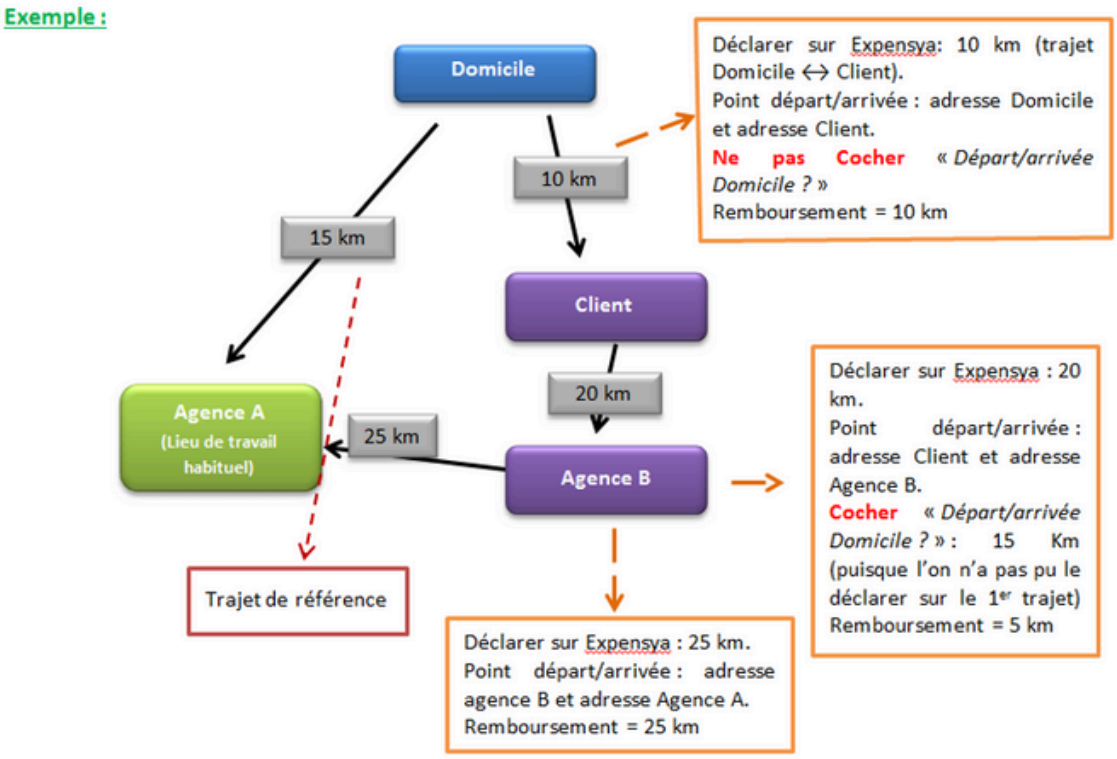

*source People Ask